

Objet : Demande de subvention au Fonds d'Aménagement Urbain gestion 2012 au titre de la seconde part.

Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIERES le 23 novembre 2012,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

Vu le décret n° 2004-940 du 3 septembre 2004 relatif à la création du Fonds d'Aménagement Urbain d'Ile de France ;

Vu le règlement intérieur du comité de gestion du fonds d'aménagement urbain (FAU) au titre de la gestion 2012 ;

Vu la délibération en date du 27 juin 2006, approuvant le règlement relatif aux subventions pour surcharge foncière accordées par Versailles Grand Parc pour la réalisation de logements aidés ;

Pour bénéficier du Fonds d'aménagement urbain, les EPCI doivent disposer d'un programme local de l'habitat adopté. La procédure d'adoption du second PLH de Versailles Grand Parc est en cours.

Dans cette attente, une demande a été adressée par courrier du 30 octobre 2012 au Préfet de Région, afin de bénéficier, par dérogation, du FAU gestion 2012.

Au vu des principes de répartition des subventions du FAU pour la gestion 2012, la communauté d'agglomération est éligible au titre de la seconde part, à une subvention plafonnée à 750 000 €, correspondant à 50% des sommes attribuées en faveur de la construction de logements sociaux entre le 31/10/2011 et le 31/12/2012 sur les communes éligibles à la seconde part ;

| Opérations de logement social subventionnées par Versailles Grand Parc sur les communes de Bois d'Arcy, Buc, Fontenay le Fleury, Jouy en Josas, Les Loges en Josas, Rocquencourt, Saint Cyr l'Ecole, Versailles, Viroflay et Bièvres entre le 31/10/2011 et le 31/12/2012 | | | | | |
|---|--------------------|--|---------------|---------------------|------------------|
| Date d'attribution | baillleurs | adresses | villes | Nombre de logements | Aides attribuées |
| 13/12/2011 | Domnis | FJT | Viroflay | 94 | 705 000 € |
| 13/12/2011 | VH | 9 rue Léon Blum | Jouy en Josas | 1 | 15 000 € |
| 13/12/2011 | VH | Cerf Volant Ilot F | Buc | 9 | 70 389 € |
| 03/04/2012 | Versailles Habitat | 30 rue du Maréchal Foch | Versailles | 9 | 72 254 € |
| 20/03/2012 | I3F | 15-27 rue Raphaël Corby 36/44/46 rue Madeleine et 14 rue Tuillerie | Viroflay | 14 | 38 581 € |
| 15/05/2012 | Antin résidences | ZAC Croix Bonnet | Bois d'Arcy | 50 | 218 249 € |
| 14/09/2012 | Versailles Habitat | Rue Blériot | Buc | 15 | 125 643 € |
| 12/10/2012 | Versailles Habitat | 2 rue du Jeu de Paume | Versailles | 35 | 350 000 € |
| 23/11/2012 | I3F | Ferme Sainte-Marie | Bois d'Arcy | 24 | 170 992 € |
| TOTAL des sommes engagées | | | | | 1 766 108,00 € |
| Pénalités SRU 2012 | | | | | 191 135,76 € |
| Dépenses subventionnables | | | | | 1 574 972,24 € |
| Subvention sollicitée (50%) plafonnée à 750 000 € | | | | | 750 000 € |

Décide

Article 1 - De solliciter le comité de gestion du Fonds d'Aménagement Urbain pour une participation aux opérations de logement social décrites ci-dessus, pour un montant total de 750 000 € ;

Article 2 - D'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter le versement des sommes correspondantes ;

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

Article 4 - Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Directeur Départemental des Territoires des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement de l'Île-de-France,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait en 3 exemplaires, à Versailles, le 23 novembre 2012.

Le Président


François de MAZIERES
Député-Maire de Versailles

